

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 mars 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, le 16 mars 2022 sous la présidence de Madame Laurence BETHUNE, Maire, convocation du 10 mars 2022.
En application de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation du 10 mars 2022 a été affichée à la porte de la mairie.

PRESENTS : L. BETHUNE, M. DELMAS, F. REY, I. DI FONZO, D. KIOULOU, E. PEYRE, M. ROSTAING-PUISSANT, N. PERRIN, A. BOUKERSI, D. GILLE, B. ZWIRYK, P. ROUYEYRE, MC MARILLAT, R. CHARLES, P. VINCENT, J. BIANCHI, P. BESNIER, C. BRISBART, Y. JACQUET, A.HUMBERT.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : S. MONCHO, M. PAQUIER, M. FROELIGER, L. CERVI, A. CUIGNET, JM FLORENTIN, S.DUFFOURNET

Pouvoirs :

- S. Moncho donne pouvoir à E. Peyre
- M. Paquier donne pouvoir à P. Rouveyre
- M. Froeliger donne pouvoir à D. Gille
- L. Cervi donne pouvoir à I. Di Fonzo
- A. Cuignet donne pouvoir à F. Rey
- JM. Florentin donne pouvoir à A. Boukersi
- S. Duffournet donne pouvoir à J. Bianchi

ORDRE DU JOUR

1. **Point d'information sur les indemnités des élus**
2. **Affectation du résultat 2021**
3. **Vote des taux d'imposition 2022**
4. **Vote des subventions 2022**
5. **Vote du budget 2022**
6. **Services Applicatifs « ZZZAPP » - Lutte collective contre la nuisance des moustiques**
7. **Questions diverses.**

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Françoise REY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées et, conformément à l'article la séance a été publique.

Madame le Maire propose de commencer par le point concernant l'application contre les moustiques pour ne pas faire attendre les intervenants qui sont présents pour nous la présenter. Il n'y a pas d'opposition à ce changement dans l'ordre des points.

6. Services Applicatifs « ZZZAPP » - Lutte collective contre la nuisance des moustiques

Les services ont été imaginés par un élu et un ancien élu de la commune de Voreppe, sensibles à la problématique du moustique Tigre qui font la présentation de cette application. Suite aux démarches entreprises avec le département (expérimentation sur 2021 avec l'EID/FREDON), ils ont eu l'idée de digitaliser l'ensemble de la démarche pour numériser le service.

Constat : le moustique est le plus ancien ennemi de l'homme, et la première cause animale de mortalité dans le monde : plus d'un million de morts.

Avec la hausse des températures, le moustique conquiert de nouveaux territoires, c'est notamment le cas du Moustique tigre, mais à priori d'autres espèces risquent aussi de nous coloniser : l'égyptien, le coréen et le japonais. Ils arrivent par le bassin méditerranéen, et plus ça va, plus ils remontent. Du fait du réchauffement climatique, la présence du moustique tigre débute 15 jours plus tôt et se termine 26 jours plus tard ; à terme, on imagine qu'ils seront là toute l'année.

Une carte montre l'invasion de l'Europe du Sud ; en France, sur ces 10 dernières années, on arrive à 64 départements en 2020. La région parisienne commence à être touchée.

Nous avons voté une délibération pour travailler avec l'EID l'an dernier ; tout un écosystème se met en place, avec la partie sanitaire gérée par l'ARS (vous savez tous que le moustique tigre transmet la dengue, le chikungunya et zika ; le moustique égyptien apporte la fièvre jaune) et des interventions dans les différentes strates communales, départementales ou régionales. L'EID est l'opérateur-expert, celui qui a les connaissances scientifiques sur lesquelles on s'appuie. On digitalise leurs informations pour les diffuser à la population. ZZZAPP veut traiter la partie « ressenti », ce que personne ne fait, quel que soit le moustique. Avec cette application, deux grands objectifs :

1/ signaler les nuisances, les lieux infestés (géolocalisés mais en préservant les données personnelles)
2/ actions faites par l'administré (dans la V2 de l'application) et faites par la commune (type, date, lieu...).

La mairie pourra ainsi se justifier de ses actions pour les 20% que représente le domaine public.

L'administré se sent pris en considération, il a des conseils de prévention, ce qu'il faut faire pour éviter d'avoir des moustiques (dans une capsule de bière il peut y avoir 50 larves).

Dans la prévention il faut aussi veiller à préserver les prédateurs (mésanges, chauve-souris, ...).

L'Application permet d'avoir des rapports pour les élus (sur une base mensuelle par exemple) et pour les techniciens (priorités des actions en fonction des plus fortes éclosions signalées).

La V2 fera des préconisations (bons moments pour intervenir), plus tard, dans la version 3, il y aura même les prévisions : on sait quand les moustiques vont arriver, comment ils se multiplient...

Au niveau du signalement, on veut avoir une dimension d'intelligence collective, l'efficacité sera plus grande si on agit tous ensemble.

Sur la carte de signalement, on a une précision de 100mx100m ; c'est le rayon d'action du moustique.

Cette application va aussi servir de coach de prévention : 3 jours après la pluie, ce qu'il ne faut pas oublier de faire... – cela garantit que l'utilisateur y pense sur la durée.

Cela fonctionnera avec des récompenses et des mesures du bénéfice : où l'App est beaucoup utilisée, le moustique recule. C'est de l'éducation, il faut rabâcher les informations !

La Version 2 fera aussi fonction de e-learning : plus l'utilisateur progresse, plus il reçoit des informations, pour qu'il apprenne, par niveaux de plus en plus.

Les rapports montrent la situation par quartier et en comparaison avec les communes voisines (ce qui devrait montrer le bénéfice de l'utilisation de cette application).

⇒ V1 = 25 avril 2022 journée mondiale contre paludisme, date symbolique.

⇒ V2 prévue en septembre valide le POC (Proof of Concept = montre que cela fonctionne).

⇒ Date prévisionnelle pour V3 mars 2023 (nouvelles options).

St Jean de Moirans étant une commune des plus actives contre le moustique tigre, ils nous proposent donc un partenariat : on expérimente quelque chose qui n'existe nulle part ailleurs, c'est de la co-construction.

En 2022, cela nous coûtera 0,50 €/habitant, et on aura la gratuité pour les années suivantes (la 1^{ère} année, ils ont besoin de valoriser l'application).

Raymond Charles : comment les gens vont signaler ? Tout le monde n'a pas un téléphone portable...

Réponse : c'est un outil, il n'existe pas d'outil de communication universel mais celui-ci est quand même bien partagé, et permet d'être déployé beaucoup plus vite ; il faut savoir que 85% des internautes sont sur mobile ou tablette (mobinautes). L'App fonctionne sur mobile ou tablette.

Marie-Cécile Marillat : vous êtes élus voreppins, et vous ne l'avez pas vendu à Voreppe ? Réponse : non, ce serait un conflit d'intérêt.

Aline Humbert : l'avez-vous vendu à d'autres communes ?

Réponse : oui le Fontanil, en même temps que St-Jean-de-Moirans.

Marie-Cécile Marillat : c'est dommage pour Voreppe, il y a quand même 10 000 habitants...

Réponse : 3600 habitant c'est la taille moyenne des communes de France, c'est plus intéressant car cela reste à taille humaine, c'est donc bien pour commencer.

Pierre Vincent : je ne vois pas l'intérêt de cette application. La Mairie a déjà fait l'information, il y a des moustiques chez tout le monde, tout le monde a envie de râler.

Réponse : non, le moustique est très localisé, il suffit qu'un point de ponte soit plus favorable, à 100 mètres près ; cela génère des incompréhensions entre voisins...

Pierre Vincent : ça sert à quoi que la Mairie investisse là-dedans ? la mairie ne peut pas y aller, on a déjà dit, les moustiques reviennent tous les ans, ça va pas les empêcher.

Réponse : il faut faire des actions tout au long de l'année, on aide les gens à y penser, on les éduque, on leur rappelle les bons gestes. Cela fonctionne même s'il y a des sceptiques.

Ingrid Di Fonzo : pour compléter, l'application n'est pas magique, elle ne fait pas disparaître les moustiques, mais elle permet de rappeler à tout le monde d'agir ; si vos voisins ne le font pas ça ne sert à rien. Il faut sensibiliser tout le monde, réduire le niveau de nuisance même si on n'arrive pas à éradiquer complètement le moustique, cela vaut le coup d'être pilote sur ce sujet.

Pierre Vincent : comme c'est géolocalisé : si tout le monde fait le boulot, sauf un, qui n'en a rien à foutre du collectif : tout le monde va lui tomber dessus : votre application va créer des conflits.

Réponse : on peut lui expliquer pourquoi il faut vider l'eau...

Pierre Vincent : oui mais si lui il ne veut rien entendre ?

ZZZAPP explique qu'ils ont eu un cas sur Voreppe : il faut faire intervenir l'autorité du maire, et si besoin son pouvoir de police... Quand on veut jouer le jeu du collectif, il y a toujours des récalcitrants mais le collectif peut le contraindre.

Marie-Cécile Marillat : comme on a beaucoup de terrains agricoles, est-ce qu'il y a plus de moustiques à cause des fossés ?

Réponse : non, grâce à la biodiversité : par exemple un nid de guêpe mange 90 000 insectes par jour ; les chauves-souris : 3500 (mais pas les moustiques tigres car ils ne volent que le jour).

Ingrid Di Fonzo : il y a divers moustiques, tous sont gênants, mais surtout le moustique tigre qui se développe actuellement, qu'on n'entend pas, qui apporte des maladies...

Jacinthe Bianchi : Y a-t-il un traitement ?

Réponse : oui, il faut vider les coupelles etc., mais il existe des traitements biocides, sortes d'huiles qui étouffent les larves ; certains produits sont en vente libre mais beaucoup sont dangereux, neurotoxiques, ... mieux vaut prévenir.

Ingrid Di Fonzo : on y croit, ça ne peut qu'améliorer la situation. Cela représente un budget de l'ordre de 1832 € une seule fois (et ensuite on aura les mises à jour).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Mme le Maire à signer la convention et à inscrire la dépense correspondant au budget.

VOTE : 21 voix pour, 2 contre et 4 abstentions.

1. Point d'information sur les indemnités des élus

M Delmas rappelle qu'il est obligatoire de présenter le montant des indemnités des élus. Cela ne donne pas lieu à un vote, le Conseil Municipal doit juste prendre acte de cette présentation.

Marie-Cécile Marillat : pourquoi M. Paquier a moins que les autres ?

Réponse de Mme le Maire : parce qu'il a été absent, en congé maladie, il ne participait plus aux réunions, donc pendant ce temps il ne touche pas d'indemnité.

Marie-Cécile Marillat : toujours pas de conseiller délégué à la place de M Métais ?

Réponse de Mme le Maire : Non.

2. Affectation du résultat 2021

M Delmas rappelle que les conseillers municipaux ont reçu les tableaux afin de préparer ce Conseil. Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 651 285.81 € ; il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent, soit 651 285.81 € en section d'investissement du BP 2022 au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

VOTE : 27 voix pour

3. Vote des taux d'imposition 2022

M. Michel DELMAS, adjoint aux finances, rappelle au Conseil Municipal la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a été actée par la loi de Finance 2020 ; il reste 20% de contribuables qui paient encore en 2022.

Cette disposition s'est traduite par la suppression du vote du taux de la Taxe d'habitation et un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur notre territoire. La délibération proposée concerne les taux de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties.

Il est rappelé que le taux de taxe d'habitation figé à 12,93 % continuera à s'appliquer pour les résidences secondaires.

Il est donc proposé au conseil Municipal de maintenir les taux de Taxes Foncières à :

- Foncier bâti : 36,46% (correspondant à la fusion du taux communal de 20,56 % avec le taux Départemental de 15,90%).
- Foncier Non bâti : reste à 58,32 % .

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer pour les taux ci-dessus notifiés.

VOTE : 27 voix pour

4. Vote des subventions 2022

Les subventions allouées aux associations sont de 320 000€ pour 2022. Une augmentation apparaît, surtout pour les associations locales (le total était de 282 332€ en 2021)

Un tableau détaillé est présenté en annexe.

Il y aura un vote séparé pour le CCAS, un vote pour la crèche, un vote global pour la MPT, et un pour toutes les autres associations (en blanc sur le tableau).

Eugénie Peyre : **La Crèche les Ptits Loups** demande une augmentation à cause de la baisse de celle de la CAF liée au taux de remplissage (de même la subvention de la MSA a disparu) ; augmentation des frais de fonctionnement, de maintenance informatique, et d'honoraires de l'expert-comptable et également augmentation des salaires (revalorisation de l'indice pour les Educatrices de Jeunes Enfants => application obligatoire en septembre 2021).

Marie-Cécile Marillat : Pour le ménage : les frais diminuent ? Réponse : la salle à l'étage est moins utilisée que ce qui avait été prévu ; par ailleurs, une prestation avait été prévue pour le nettoyage lié au COVID, mais les horaires ne convenaient pas donc ils ont fait ce ménage en interne.

VOTE : 27 voix pour

(Michel Rostaing Puissant sort pour le débat MPT)

MPT la subvention se répartit sur plusieurs lignes :

- fonctionnement = maintenue à l'identique ;
- accompagnement à la scolarité pour 4 élèves ;
- pôle jeunesse : participation maintenue ;
- aide si le spectacle de Noël a lieu ;
- ménage : comme l'an dernier ;
- musicale : l'aide était prévue sur 2 ans, devrait fonctionner en autonomie, on baisse progressivement (3000€ au lieu de 4000) ;
- accueil de loisirs inchangé ;
- médiévales si elles ont lieu ;
- complément CLSH de 26000€ pour l'agrandissement de centre de loisirs sans hébergement : en raison du passage à la semaine de 4 jours (accueil possible jusqu'à 82 enfants le mercredi matin), revalorisation des contrats des animateurs (Contrat à Durée Indéterminée des Intermittents CDI) pour permettre de fidéliser les encadrants. La commune prendrait en charge la moitié du surcoût de ces animateurs.

Jacinthe Bianchi : Tous les enfants de vendémiaire ont pu être pris ? (M Delmas n'a pas de réponse, c'est du fonctionnement interne de la MPT).

Pierre Vincent : 20 000 € pour le ménage ? l'an dernier c'était un nouveau bâtiment, a-t-on pu réajuster ?

Michel DELMAS : on a maintenu cette subvention de 20 000 €.

Marie-Cécile Marillat coût réel du ménage pour 2021 ?

Michel DELMAS : un peu plus de 20000 €.

Marie-Cécile Marillat : donc si le ménage coûte plus mais qu'on donne globalement la même somme, on leur a baissé leur subvention de fonctionnement ?

Michel DELMAS: non, car on a moins de ménage si le COVID s'arrête.

Marie-Cécile Marillat : Quelle était la demande de la MPT pour 2022 ?

Michel DELMAS : 24000 euros, on ne leur accorde que 20000. Le montant total de l'aide à la MPT est supérieur à l'an dernier (c'est normal, c'est dû au recrutement) une partie est prise en charge dans le cadre de leur autonomie financière) ; il n'y a pas que la commune qui contribue, c'est un montant global pour un budget global de la MPT.

Marie-Cécile Marillat : la section Musique de la MPT vous a permis de virer entre guillemets la lyre st jeannaise et M Sémino, pour un enseignement plus populaire à la portée de tous ; si on leur supprime petit à petit la subvention musique pour financer en fait le salaire du coordinateur, on va faire augmenter les tarifs. Cela ne rentre pas dans votre objectif premier.

Laurence Boutantin-Béthune : Madame Marillat, vous savez très bien qu'on n'a pas viré Monsieur Sémino, on a traité toutes les associations saint-jeannaises de manière équitable ; M Sémino était à la fois directeur, président de l'association qui l'employait, professeur et intervenant technique. On

lui prêtait la salle pour qu'il exerce son activité pour laquelle il se faisait payer. Son activité n'était pas légale. Nous avons convenu avec la MPT de les aider au démarrage pendant 2 ans ; on fait plus.

Aline Humbert : est-ce que les parents sont aidés ? Dans le temps, la mairie aidait les familles, parce que la musique c'est quand même très important, de même que le sport.

Laurence Boutantin-Béthune : Non, pas d'aide directe aux familles ; on continue à subventionner, on prête deux salles ;

Marie-Cécile Marillat : pour la musique il est normal d'avoir un local à part. La section musique utilise un piano et des instruments qui restent sur place. Ce n'est donc pas du luxe.

Marie-Cécile Marillat : ne comprend pas la différence entre CLSH et accueil de loisirs ; est-ce que la MPT est d'accord sur les 26000 € ?

Michel DELMAS: c'est la somme qu'ils ont demandée, comme pour toutes les lignes sauf le ménage (20 000€ au lieu de 24) et la musique (3000€ au lieu de 4).

Je vous rappelle le principe d'autonomie de fonctionnement : les sections excédentaires compensent celles qui sont déficitaires pour le fonctionnement général.

Aline Humbert : ce serait dommage après avoir construit une très belle MPT. Pas très fonctionnelle puisqu'il n'y a pas la clim...

Marie-Cécile Marillat : j'explique mon vote : je ne veux pas voter contre la MPT. Je ne suis pas contre les 26 000€ supplémentaires accordés au CLSH mais je ne suis pas d'accord de réduire les subventions musique et ménage. Donc je m'abstiens.

VOTE : 12 voix pour, 3 contre et 11 abstentions

(retour de Michel Rostaing Puissant -- Christelle Brisbart sort car elle fait partie du CA du Sou des Ecoles)

Michel Delmas précise que le vote suivant regroupera toutes les associations restantes.

- Eugénie Peyre précise la demande du **Relais d'Assistants Maternelles** : comme pour la crèche, les salaires ont augmenté, ainsi que le coût de fonctionnement, heures sup pour l'aide de recherche de solutions en cas de COVID
- Coopérative scolaire : écart car moins de projets d'école
- UNRPA : versement de septembre 2021 pas utilisée => pas de versement en 2022
- La Sereine sous condition de réalisation de spectacle
- Amicale Boules : pas d'activité prévues cette année
- Chasse : augmentation pour l'achat du matériel pour piéger les ragondins
- Jumelage : pas d'activité pendant 2 ans
- CAM : le tour pédestre a été annulé, donc pas de subvention
- Passiflore : subvention reconduite (100€)
- AS du lycée Béghin : 50€ et non 600€
- Prévention Routière : 200€ reconduits

On note que les associations locales sont aidées et soutenues. Elles ont eu les augmentations les plus élevées, nous les soutenons.

Marie-Cécile Marillat : Est-ce qu'il y a des associations qui ont demandé et rien eu ?

Michel Delmas : non.

Marie-Cécile Marillat : et des qui ont eu moins que demandé ?

Michel Delmas : oui, la chasse (ils demandaient pour acheter plus de matériel). On tient compte aussi de la situation financière de l'association, sa capacité à encaisser les variations et à gérer des imprévus. C'est un dialogue qu'on a avec eux, on leur demande des animations en contrepartie (par exemple pour le théâtre, cela permet aux habitants de voir ces associations...).

VOTE : 25 voix pour, une abstention

(retour de Christelle)

CCAS : M.Delmas propose de reconduire la même somme que l'an dernier, 22000 €.

Aline Humbert : y a-t-il un bilan des actions 2021 ?

Didier Kioulou lui répond : oui bien sûr :

- ⇒ Beaucoup d'aides aux familles,
- ⇒ Participation pour la MPT en fonction du Quotient Familial,
- ⇒ Colis et repas de Noël.

Jacinthe Bianchi : les 22 000€ suffisent ?

Didier Kioulou : oui.

Pierre Vincent : l'an passé, vous avez dépensé combien ?

Didier Kioulou : environ 50 000€ à peu près. Ce sera présenté mardi au CA du CCAS.

VOTE : 27 voix pour

5. Vote du budget 2022

Michel Delmas présente le budget primitif : recettes de fonctionnement.

Des éléments ont déjà été donnés lors du Conseil Municipal sur le ROB ; par principe, on minimise les recettes et on augmente les dépenses (raisonnablement).

Les contributions directes sont calculées sur la base cadastrale votée par le gouvernement => on ne sait pas combien de maisons/habitations seront prises en compte.

L'allocation de compensation est versée par la CAPV ; la Dotation de Solidarité Communautaire a augmenté d'environ 10 000 €. Le total de ces contributions se monterait donc à 905 840 €.

La baisse amorcée depuis quelques années de la Dotation Globale de Fonctionnement augmentée de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale), versée par l'Etat, se poursuivra ; on attend 141773 € (contre 153 000 en 2021).

Aline Humbert : quel est le prix de location du gymnase, comment c'est calculé pour les extérieurs ?

Michel Delmas : ça a été voté par le Conseil Municipal il y a environ 2 ans, nous avons alors déterminé un prix pour les associations locales et un pour les externes. Mais il y a surtout des associations locales qui utilisent le gymnase !

Aline Humbert : mais on voit des extérieurs, des compétitions ...

Michel Delmas : mais si c'est organisé par le club local, c'est lui qui bénéficie de la salle.

Michel Delmas présente le tableau détaillé des dépenses de fonctionnement :

Pour la première ligne, il explique la modification des remboursements du personnel absent : maintenant, ce compte ne concerne que les non-titulaires, les titulaires sont sur une autre ligne.

Les charges de personnel ont été calculées mais il faudra une modification si l'indice des fonctionnaires est revalorisé...

Aline Humbert : le personnel : 22.4 titulaires et 12.7 auxiliaires, n'est-ce pas déséquilibré ? par exemple pour les ATSEM on a 2 titulaires et 2 auxiliaires...

réponse de Mme Boizot : on garde les auxiliaires dans l'espoir qu'elles réussissent leur concours... (contrats peu intéressants : 18h/semaine, etc. : pas d'autres titulaires intéressées).

Recettes investissement et Dépenses d'investissement :

Michel Delmas : on a vu les variations de subventions.

Les recettes d'investissement ont été vues avec le ROB, la liste des chapitres est rappelée avec les sommes correspondantes. L'augmentation des amortissements : ce sont uniquement des bâtiments qui génèrent des recettes (maison médicale, bar).

Aline Humbert : comment se fait-il que n'apparaissent pas les résultats des appels d'offres entre 40000 et 89999 € sur le site Internet de la Mairie ?

réponse de Mme Boizot : tout est fait dans les règles, sur le site internet ce n'est pas obligatoire, mais pourquoi pas, on ne sait pas qui cela intéresse vraiment...

Marie-Cécile Marillat : on ne voit pas le budget participatif ?

Ce n'est pas une ligne spécifique dans le plan comptable, ce budget est ventilé sur les lignes appropriées des dépenses investissement ou fonctionnement...

Marie-Cécile Marillat : pourquoi inscrivez-vous au budget un achat de terrain bâti pour 200 000 € : c'est maintenant précisé dans le centre village mais on ne sait toujours pas quel projet ?

= > Pas de projet précis, on est prêt à toute opportunité, on anticipe.

Pour les chemins piétonniers ?

= > Pareil, les travaux progressent, on aura peut-être des aménagements à faire.

Mme le maire propose au conseil municipal :

- D'approuver les montants des dépenses et recettes inscrits pour 2022.
- De l'autoriser à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- De dire que la note de présentation synthétique du budget 2022 sera disponible sur le site internet de la commune.

Elle remercie M Delmas pour cette brillante présentation ; M Delmas y associe Nathalie VELANDA, la comptable.

VOTE : 21 voix pour et 6 contre.

Questions Diverses

Pierre Vincent : quel est le coût du label « ville prudente » ?

Réponse de Laurence Boutantin-Béthune : C'est la prévention routière qui attribue ce label, on s'engage à travailler avec eux pendant 3 ans pour 450 € (qui servent aux actions de la Prévention Routière dans les écoles). Les panneaux du Label à mettre aux entrées de la commune sont à la charge de la commune.

Jacinthe Bianchi : quand envisagez-vous de mettre des quilles devant le MPT et la boulangerie ?

Aziz : la MPT n'a pas fait de demande particulière, cela risquerait de gêner les bus, certains ont déjà été verbalisés...

Boulangerie : ce sont des personnes très âgées qui se mettent là très peu de temps ; la boulangerie n'a pas de demande en ce sens.

Jacinthe Bianchi : non, ce sont des jeunes, entre 7 et 8h, la Police Municipale n'est pas là, ils sont à moitié sur la route et gênent la circulation alors qu'il y a des places disponibles. La MPT c'est à partir de 17h30, les voitures qui descendent doivent se déporter.

A.Boukersi confirme qu'il a rencontré les gérants de la boulangerie, qui ne sont pas favorables à la pose de barrières. On pourrait peut-être envisager un marquage au sol ?

Questions du public :

Béatrice Rostaing Puissant

ALSH et CLSH etc : terminologie de la délégation départementale de l'animation qui a évolué, on doit maintenant dire : Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Fonds propres et autofinancement : souhait de rester solidaire avec les familles pendant le COVID : pas d'augmentation des adhésions sur cette période, mais ce sera fait pour la saison prochaine.

(rappel, l'année d'exercice comptable de la MPT est décalée par rapport à l'année civile du budget communal) .

Claude Pietka : L'aide du CCAS est une aide en fonction du Quotient Familial, elle est versée aux familles. De même, une aide aux familles a été allouée par la commune pour ceux qui utilisent le service périscolaire.

Embauche des CDI : c'est fait, mais ils n'étaient pas là les deux premiers mois de l'année, d'où une diminution de 5000 € environ qui correspondraient au ménage et à la musique.

Et on n'a pas de placements financiers.

Fin de la séance à 21h40

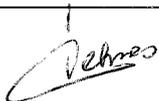
**Le secrétaire de séance
Françoise REY**

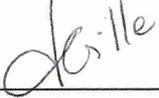
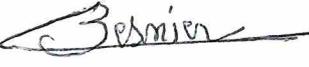
Rédaction : F.REY

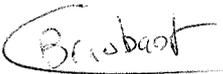
Vérification : les conseillers municipaux

Date : 21/06/2022

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL PAR LES CONSEILLERS PRESENTS
LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2022**

	Signatures	Absent A donné pouvoir à
Laurence BETHUNE		
Michel DELMAS		
Sandrine MONCHO		Pouvoir donné à Eugénie PEYRE
Michel PAQUIER		Pouvoir donné à Patricia ROUYEYRE
Françoise REY		
Ingrid DI FONZO		

Didier KIOULOU		
Eugénie PEYRE		
Michel ROSTAING-PUISSANT		
Noëlle PERRIN		
Mireille FROELIGER		Pouvoir donné à Dominique GILLE
Abdelhazis BOUKERSI		
Dominique GILLE		
Laurent CERVI		Pouvoir donné à Ingrid DI FONZO
Aurélie CUIGNET		Pouvoir donné à Françoise REY
Brigitte ZWIRYK		
Jean-Marc FLORENTIN		Pouvoir donné à Abdelhazis BOUKERSI
Patricia ROUYEYRE		
Marie-Cécile MARILLAT		
Raymond CHARLES		
Pierre VINCENT		
Jacinthe BIANCHI		
Patrice BESNIER		
Sébastien DUFFOURNET		Pouvoir donné à Jacinthe BIANCHI

Christelle BRISBART		
Yves JACQUET		
Aline HUMBERT	